

# Les origines de l'Église d'Appeville

---

## *LA FONDATION DE L'ÉGLISE D'APPEVILLE*

L'église d'Appeville, telle qu'elle se présente, est un édifice que les archéologues ne visitent point sans exprimer leur admiration. En 1858, lorsqu'il rendait compte dans l'Annuaire de la Manche de la visite qu'il avait faite à cette église, Mr Renault, conseiller à la cour de Caen, déclarait ceci : « J'ai visité avec un vrai plaisir cette belle église qui, sans contredit, est une des plus curieuses que j'ai eue à signaler ».

Nous souscrivons très volontiers à cette appréciation, mais si élogieuse qu'elle soit, elle ne nous apprend rien sur les origines mêmes de cette église. Essayons avec nos peu de moyens de jeter un peu de lumière sur cette question assez obscure : d'abord, faisons la part de la légende.

On raconte encore dans la paroisse que lorsqu'on voulut bâtir cette église, on résolut de la placer sur une hauteur avoisinante. Là, pensait-on, elle aurait été bien en vue et son clocher aurait été aperçu de loin. Mais, chose surprenante, les ouvriers ne purent jamais achever leur travail: ce qui était fait pendant le jour se trouvait démolí la nuit. Alors le maître maçon, pris de dépit, saisit son marteau et le lança en l'air de toutes ses forces en disant : « Là où il tombera, l'église sera construite ». Et le marteau vint tomber là où s'élève l'église actuelle.

A la vérité, cette légende est commune à d'autres églises et chapelles du diocèse. Nous avons lu quelque chose de semblable, par exemple, au sujet de l'église paroissiale de Gouvets et, de même, au sujet d'une ancienne chapelle dédiée à Saint Jouvin, en la paroisse de Bricqueville – la-Blouette. Il ne faut donc attacher à cette légende, appliquée à l'église d'Appeville qu'une importance toute relative.

Ce qui est beaucoup plus conforme à l'histoire, c'est que la paroisse d'Appeville possède une église depuis fort longtemps, approximativement depuis 900 ans. Les communes proprement dites, avec leurs territoires déterminés et leurs magistrats particuliers, n'étaient pas encore constitués dans la région, que déjà les agglomérations de familles qui formaient alors la paroisse d'Appeville, pouvaient se réunir en une seule église pour l'exercice du culte.

Vers le milieu du XIème siècle, cette église appartenait au comte de Mortain et au Baron de La-Haye-du-Puits, qui avaient pourvu d'un commun accord à sa construction et à sa dotation, le premier agissant dans l'intérêt religieux de son comté et le second dans celui de sa baronnie. A cette époque reculée, le territoire d'Appeville relevait en effet du Comté de Mortain et de la baronnie de La-Haye-du-Puits.

Selon l'usage du temps, les fondateurs d'une église se réservaient une part sur ses revenus; car si la fondation d'une église était tout d'abord une œuvre de haute piété, elle était aussi une affaire de rapport. Le comte de Mortain avait donc une part sur les revenus de l'église d'Appeville et le baron de La-Haye-du-Puits une autre part. Mais, en 1056, le baron Richard,

Turstin Haldup, de son nom scandinave, disposa de sa part en faveur de l'abbaye de Lessay qu'il venait de fonder, et, en 1082, le comte Robert, frère utérin de Guillaume-le-Conquérant, disposa de la sienne en faveur de la collégiale de Mortain, qu'il venait de fonder à son tour.

Cette double attribution, consignée dans deux chartes mémorables, suffit pour ôter toute incertitude au sujet de l'existence même de l'église paroissiale d'Appesville, au milieu du XIème siècle; et comme la charte de fondation de l'abbaye de Lessay est à notre connaissance, le premier document qui en fasse mention, nous pouvons regarder cette charte comme déclaration de naissance de l'église d'Appesville

## *L'ANCIENNE EGLISE D'APPEVILLE*

A cette époque, c'est à dire au XIème siècle, l'église d'Appesville était loin de ressembler au monument que nous avons présentement sous les yeux: ses dimensions étaient beaucoup plus restreintes et son style n'avait rien d'ogival. Certains prétendent, et cela n'a rien d'in vraisemblable, que l'église telle que les deux seigneurs l'avaient léguée aux religieux de Lessay et aux chanoines de Mortain, n'était en réalité qu'une petite église de campagne, une chapelle si l'on veut, et que c'est cette chapelle qui est devenue, après maintes transformations, le chœur même de l'église actuelle. Il est reconnu, en effet, que les artistes du XIIème siècle savaient avec ingéniosité transformer sans la démolir une ancienne construction.

S'il en est ainsi, voici comment pourrait se présenter cette chapelle primitive, orientée de l'est à l'ouest. Cette chapelle pourrait avoir une dizaine de mètres de long sur environ six mètres de large. Elle n'était probablement pas dépourvue d'architecture car au milieu du XIème siècle, on connaissait déjà en Basse-Normandie l'art de bâtir mais en raison même de l'époque où elle fut construite, elle ne pouvait offrir que des formes empruntées à l'architecture romane. Ainsi, par exemple, ses fenêtres longues et étroites s'amortissaient en plein cintre, et si elles ont perdu ce caractère, il apparaît nettement que le style ogival est venu plus tard les convertir en lancettes. Certains visiteurs s'intéressant aux moindres détails croient retrouver le style primitif dans la fenêtre isolée qui occupe la pointe du chevet. Celle-ci, disent-ils, ne fut point retouchée, pour cette raison, qu'à l'apparition de l'ogive, elle n'éclairait plus que le dessus de la voûte.

Primitivement cette chapelle n'était pas voûtée en pierre. Mais les colonnettes cantonnées le long de ses murs permettent de supposer qu'on avait peut-être le dessein de modifier la voûte de la sorte dans un avenir indéterminé; et cela malgré la faiblesse excessive de la plupart de ses contreforts. En attendant sa voûte en pierres, dont le système pouvait être à l'étude, la chapelle était recouverte d'une charpente apparente comme beaucoup d'églises de campagne à cette époque. Peut être même était-elle voûtée en bois comme l'était encore la nef actuelle en 1876.

L'aire de la chapelle présentant une surface unie dans toute son étendue, on n'y remarquait point ce double niveau qui détermine maintenant l'emplacement du chœur et celui du sanctuaire. Cette disposition a permis aux fidèles de la nef de voir plus facilement les

cérémonies du culte; elle a eu par contre l'inconvénient d'ensevelir le piédestal des colonnettes et même une partie des fûts sous les pavés du sol.

Cette chapelle avait évidemment une porte d'entrée, mais on ne s'accorde point sur son emplacement. Les uns supposent qu'elle était sur le côté: dans le mur méridional, là où l'on voit encore de l'extérieur une porte plus récente qui a été bouchée, mais dont on a respecté l'intéressant contour ogival; d'autres prétendent qu'elle se trouvait dans la façade de l'ouest, et qu'après avoir subi des déplacements successifs, cette porte est venue se fixer, pour des raisons d'utilité pratique, dans le mur septentrional de la nef actuelle. Si cette dernière hypothèse est la vraie, il s'agissait d'une porte très simple formée de deux solides pieds droits supportant une arcade surbaissée, le tout taillé en chanfrein sur l'arête extérieure.

Telle était, semble-t-il, la petite église d'Apperville, lorsqu'elle passa sous le patronage commun de l'abbé de Lessay et du doyen de Mortain. A ce moment, elle pouvait peut-être suffire aux familles qui constituaient alors le groupement paroissial, mais vint un temps où il fallut songer à l'agrandir. Le besoin s'en fit sentir dès le commencement du XII<sup>ème</sup> siècle après l'établissement des communes, dans la partie de la France située au Nord de la Loire. Les limites territoriales de ces communes, qui débordaient souvent le cadre des anciens groupements paroissiaux, eurent pour effet de rattacher à un même édifice cultuel des familles qui auparavant suivaient d'autres chemins pour leurs besoins religieux. Très probablement, il en fut ainsi pour Apperville, dont plusieurs villages assez populeux étaient situés, comme maintenant d'ailleurs, aux extrêmes limites de la paroisse.

D'autre part, on sait que toute la partie centrale du territoire d'Apperville était jadis couverte de bois: ce qui explique la rareté des habitations qu'on y rencontre. Les bois qui dépendaient en grande partie de l'ancien manoir d'Ozeville en Apperville, furent défrichés sous l'impulsion et le contrôle des religieux de Lessay, lorsque ceux-ci, par la charte de fondation de leur Abbaye, devinrent propriétaires du manoir. Or cette mise en valeur d'un fonds qui se révéla très fertile attira encore dans les villages circonvoisins et par suite dans la paroisse elle-même un surcroît de population.

Dans ces circonstances, il advint que la petite église d'Apperville se trouva bien insuffisante pour assurer convenablement l'exercice du culte. Si bien que, vers la fin du XII<sup>ème</sup> siècle, les religieux de Lessay se crurent obligés, pour remédier à cette insuffisance, de solliciter de l'évêque de Coutances l'autorisation de célébrer, eux aussi, les offices divins dans la chapelle de leur manoir d'Ozeville. Cette autorisation leur fut accordée pour le bien de la religion, à la condition toutefois que toutes les oblations ordinaires qui seraient faites dans la chapelle d'Ozeville retourneraient, de droit, au « prêtre paroissial ».

C'est ainsi que l'évêque désignait l'ecclésiastique, l'unique sans doute, chargé de desservir la paroisse d'Apperville.

Voici d'ailleurs la traduction aussi fidèle que possible de la Charte latine qui fut délivrée à cette occasion. Outre que ce document fixe un point d'histoire locale, il apporte certaines précisions que l'historien peut mettre à profit :

« Pour la chapelle d'Apperville: A tous les fidèles du Christ qui seront touchés par le présent écrit, Guillaume, par la grâce de Dieu, évêque de Coutances, salut dans le Seigneur. Sachez tous que, lorsque l'abbé et les moines de Sainte Trinité de Lessay voudront célébrer les offices divins dans la chapelle qu'ils possèdent à Ozeville, nous leur en avons concédé la

faculté dans l'intérêt de la religion, à la condition que l'église principale n'en éprouvera aucun préjudice, et notamment que les oblations qui pourront être faites dans cette chapelle, soit par les paroissiens de l'église principale, soit par les étrangers, en un mot quelle qu'en soit la provenance, retourneront intégralement au prêtre paroissial, exception faite des oblations qui auraient le caractère d'un vœu.

Et pour que cette concession conserve sa valeur à perpétuité, nous avons voulu l'appuyer sur le témoignage d'un écrit, que nous avons revêtu de notre sceau ».( Arch. dép. de la Manche, série H, numéro 4661).

## *LA NOUVELLE EGLISE D'APPEVILLE*

La situation, créée par la charte ci-dessus, pouvait avoir certains avantages pour les paroissiens de la région d'Apperville, en leur permettant d'accomplir leurs devoirs religieux. Cependant, cette situation avait quelque chose d'anormal : une paroisse, en effet, est une grande famille dont les membres doivent converger vers le même temple et se grouper autour du même pasteur. D'autre part, il n'échappe à personne que dans la circonstance, les religieux de Lessay s'imposaient une charge réelle, sans compensation d'aucune sorte. Aussi l'agrandissement de l'église paroissiale d'Apperville fut-il vite décidé et entrepris.

Déjà cette petite église avait reçu une importante modification. Une voûte en pierre était venue remplacer sa couverture primitive. Établie sur croisée d'ogives, franchement sexpartite dans ses deux travées, cette voûte cintrée s'apparente par l'ensemble de ses caractères, aux anciennes voûtes qui furent construites, au XII<sup>ème</sup> siècle, dans beaucoup d'églises de l'Île de France, de l'Aisne et de l'Oise. Mais ce travail, où se révèle d'ailleurs l'inexpérience des constructeurs normands, et surtout leur ignorance des lois de la poussée, n'était que l'amorce de l'œuvre magnifique que les architectes du moyen-âge devaient réaliser par étapes jusqu'à son complet achèvement au XV<sup>ème</sup> siècle.

En rapprochant les rares documents qui nous sont parvenus, il apparaît que l'agrandissement de l'ancienne église d'Apperville, et pour mieux dire la construction de l'église actuelle, commença sous l'épiscopat de Guillaume de Tournebu, qui administra le diocèse de Coutances pendant 20 ans, c'est à dire depuis 1182 jusqu'en 1202, soit comme évêque élu, soit comme évêque sacré. C'est cet évêque qui octroya aux religieux de Lessay la Charte qui les autorisait à célébrer les offices divins dans leur chapelle d'Ozeville, et cela, dans l'intérêt religieux de la paroisse d'Apperville, dont l'église était devenue notoirement insuffisante.

Cette charte est sans date, comme beaucoup de celles qui émanent de Guillaume de Tournebu ; mais à raison des termes qu'elle contient, nous pensons qu'elle est postérieure au sacre de son auteur. Celui-ci, en effet, jusqu'au 10 juin 1184 tout au moins, s'intitulait « évêque élu de Coutances ». Or, dans la charte concernant la chapelle d'Ozeville, nous relevons la formule qui dénote le caractère épiscopal : « Guillaume, par la grâce de Dieu, évêque de Coutances ». Nous pouvons remarquer aussi que le document a été placé sous le sceau épiscopal. Vraisemblablement, cette charte ne remonte guère au-delà de 1185, car c'est en cette année seulement que nous voyons Guillaume de Tournebu agir dans la plénitude de ses pouvoirs épiscopaux. Cependant, rien n'empêche de la dater du dernier semestre de

l'année 1184, attendu que divers auteurs s'accordent pour placer à cette époque le sacre du susdit évêque.

Quoiqu'il en soit, au moment où la charte en question fut octroyée il semble bien évident que la paroisse d'Apperville n'était pas encore divisée en deux portions curiales, comme elle le fut dans la suite : elle se contentait d'un curé, d'un prêtre paroissial comme dit la charte, pour assurer tout le service religieux.

Mais bientôt nous allons assister à un changement d'organisation ; Guillaume de Tournebu n'a pas cessé d'occuper le siège épiscopal de Coutances que, déjà, la paroisse d'Apperville nous apparaît avec ses deux portions, formant deux cures distinctes .De plus il est acquis que dès ce moment, la collégiale de Mortain avait le patronage effectif de la première ou grande portion, ainsi que le droit de présentation à la cure de cette portion. Nous en avons pour garant une charte de Guillaume de Tournebu lui-même, nommant d'office un curé à la première portion vacante depuis plus d'une année, par suite d'un désaccord survenu entre les présentateurs, savoir ; les chanoines de Mortain d'une part, et Emma, dame de Prétot d'autre part. Cette dernière, il faut le croire, partageait avec les chanoines de Mortain le droit de présentation à la première portion.

D'un autre côté, il n'est pas moins certain qu'à la fin du XII<sup>ème</sup> siècle, l'abbaye de Lessay possédait les mêmes droits sur la seconde ou petite portion. Ceci découle d'une charte de nomination qui fut donnée par Hugues de Morville, probablement au début de son épiscopat, 1208-1238. Aux termes de cette charte, le susdit évêque, sur la présentation des religieux de Lessay acceptait pour la seconde portion de l'église d'Apperville un curé dont le prédécesseur Geoffroy de Bourg Achard, avait été lui même été présenté par les religieux de Lessay. Or il se trouve que nous pouvons relever le nom de ce prédécesseur parmi les chanoines et archidiacres de Coutances, alors que Guillaume de Tournebu était encore en possession de l'évêché.

Que s'était-il donc passé entre la charte de la chapelle d'Ozeville et les chartes de nomination que nous venons d'analyser ?

A n'en pas douter l'ancienne Église d'Apperville, avec son unique curé, avait fait place à la nouvelle et si celle-ci n'était pas encore achevée, loin de là, à la fin du douzième siècle, nous pouvons admettre qu'elle était assez spacieuse pour permettre à l'ensemble des paroissiens de s'y assembler et à deux curés d'y remplir les fonctions du saint ministère.

En examinant minutieusement certains détails d'architecture et de pleine maçonnerie qui subsistent encore dans la nef actuelle, à son point de jonction avec les piliers de la tour, nous pensons que cette église en voie construction, se composait alors d'un chœur, d'un transept avec ses deux chapelles et d'une courte nef : ce qui donnait à peu près la forme d'une croix grecque, en attendant la forme de sa croix latine qui devait être sa forme définitive. Mais cette forme définitive ne fut réalisée que plus tard par le prolongement de la nef et alors que la tour quadrangulaire du transept, qui est certainement du treizième siècle, avait été édiflée.

Faute de documents, nous ne pouvons préciser davantage l'époque où fut entrepris le prolongement de la nef, mais il paraît bien que ce travail était achevé au quatorzième siècle.

A ce moment toutes les fenêtres étaient en simples lancettes, longues et étroites. Puis vint un temps où des restaurateurs avides de lumière s'attaquèrent à deux fenêtres du midi et, sans égard pour la pureté du style primitif, leur donnèrent cet ébrasement qui les démarquent aujourd'hui.

Au dire des archéologues, c'est au quinzième siècle, alors que la nef était debout depuis longtemps déjà, qu'on se permit ces exécutions.

Quant au petit porche qui prolonge la nef et en abrite le portail, il est aussi l'œuvre du quinzième siècle, mais ici nous pouvons louer sans réserve le savoir-faire de ceux qui l'ont édifié.

## LES CONSTRUCTEURS DE L'ÉGLISE D'APPEVILLE

L'histoire se montre d'une sobriété regrettable à l'endroit de ceux qui ont pris à leur charge la construction de l'église d'Appeville .

M. de Caumont, dans un de ses ouvrages, dit bien que les églises rurales qui furent fondées ou patronnées par des abbayes, sont toujours plus remarquables que les autres, et M. Renault, son disciple, veut bien appliquer cette observation du maître à l'église d'Appeville. Soit ; mais il n'en demeure pas moins vrai que cette observation, si judicieuse qu'elle soit, ne nous renseigne d'aucune façon sur l'abbaye qui est intervenue dans la construction de cette église, et qui mérite, par conséquent, les éloges décernés à ses constructeurs.

Pour nous qui connaissons un peu l'histoire locale, nous ne pouvons repousser l'idée que c'est l'Abbaye de Lessay qui contribua pour la plus large part à cette construction. Son droit de présentation officiellement reconnu par l'évêque de Coutances, en fournit une preuve excellente. Au surplus, il ne fallait guère compter pour ce travail sur le concours des chanoines de Mortain, qui avaient aussi des droits sur l'église d'Appeville, mais qui n'en retiraient alors, pour tout bénéfice, qu'une pension annuelle de quatre livres tournois.

Par ailleurs, il ne paraît pas que le fameux Jean Sans Terre, qui était alors comte de Mortain et qui possédait dans la paroisse d'Appeville, au hameau de Vindelonde, un domaine considérable, soit intervenu d'une façon quelconque dans l'entreprise des travaux qui ont conduit l'église d'Appeville à sa perfection actuelle.

Disons donc, et c'est probablement ce qui est le plus proche de la vérité, que sur les conseils de Guillaume de Tournebu ou simplement avec son approbation, l'Abbaye de Lessay prit à sa charge la construction de l'église d'Appeville. La chose du reste n'était pas au dessus de ses moyens, car à la fin du douzième siècle, les revenus généraux de l'abbaye étaient déjà immenses. Ceux qu'elle retirait d'Appeville, en particulier, auraient suffi pour mener à bien l'œuvre monumentale que nous avons sous les yeux et que les anciens appelaient l'église de l'abbaye, ou simplement l'abbaye.

Remarquons cette dernière appellation : l'abbaye ; au premier abord, elle pourrait paraître singulière, mais à la réflexion, nous pensons qu'elle a ses racines dans la tradition. Au fait, lorsque le Livre Blanc de l'évêché de Coutances (14<sup>ème</sup> siècle) parle des églises du diocèse, il se sert généralement du mot « ecclesia », l'église, mais quand il parle de l'église d'Appeville, il dit « monasterium », le monastère. Pourquoi cette différence? Assurément, le Livre Blanc a voulu marquer que la situation de l'église d'Appeville ne ressemblait pas à celle de la plupart des églises du diocèse, qu'elle dépendait non pas d'une seigneurie laïque comme c'était souvent le cas, mais d'un monastère, et qu'elle s'identifiait avec le monastère au point d'en porter le nom. Or comme nous savons qu'aucun monastère en dehors de l'abbaye de Lessay n'avait de droits sur l'église d'Appeville, nous revenons naturellement à cette idée que cette église a été bâtie par les religieux de l'Abbaye de Lessay. Ceux-ci, en qualité de bâtisseurs,

avaient sur cette église un droit de propriété incontestable ; elle leur appartenait au même titre que leur église abbatiale. Les anciens pouvaient donc, avec quelque raison, l'appeler l'église de l'abbaye ou simplement l'abbaye.

Jusqu'à la révolution, et ceci confirme encore notre thèse, l'entretien de l'église d'Apperville incombait aux religieux de Lessay. Ainsi voyons nous qu'en 1707, un devis fut établi pour des réparations à effectuer à un certain nombre d'églises dépendant de l'abbaye de Lessay, et que parmi ces églises figurait celle d'Apperville. A cette époque il était normal, et même conforme à la jurisprudence, que celui qui avait construit une église et qui la tenait de ses ascendants ou prédécesseurs, prit à sa charge les réparations de cette église, comme contrepartie des avantages moraux et matériels qu'il pouvait en retirer. Il faut se rappeler, en effet, que lorsqu'un seigneur ou un abbé construisait une église pour une circonscription territoriale déterminée et la dotaient de quelques biens temporels, ils devenaient, de ce chef, les patrons présentateurs de cette église et s'en réservaient une partie des revenus, autant d'avantages que leurs descendants ou successeurs éventuels avaient soin de conserver et de protéger contre toute usurpation. Reste une petite question à élucider : pourquoi l'église d'Apperville fut-elle, dès le XII<sup>ème</sup> siècle, divisée en deux portions curiales? La réponse est assez facile ; remarquons tout d'abord que cette division en deux portions n'était pas une rareté lorsqu'une église dépendait de deux établissements religieux ; nous en avons des exemples assez nombreux dans le diocèse de Coutances. Or cette division ne tendait qu'à un seul but : séparer aussi nettement que possible les droits de chacun et, par suite, empêcher les difficultés qui auraient pu surgir, principalement à l'occasion de la nomination des curés et de la perception des dîmes. Ajoutons que ces difficultés toujours nuisibles au sein de la religion auraient eu un caractère particulier de gravité si elles s'étaient produites entre deux établissements religieux, appartenant par surcroît à différents diocèses, ce qui était le cas pour l'abbaye de Lessay et la collégiale de Mortain, puisque la première était au diocèse de Coutances et la seconde au diocèse d'Avranches.

Mais il convient de dire que ces difficultés, si tant est qu'elles aient existé, disparurent complètement dans la première moitié du XIII<sup>ème</sup> siècle. A cette époque, en effet, l'évêque de Coutances, Hugues de Morville, prit avec les chanoines de Mortain certains aménagements financiers qui eurent pour résultat de transmettre à l'évêque de Coutances le patronage effectif de la première portion. Plus tard, d'autres arrangements de même nature furent passés entre les évêques de Coutances et les religieux de Lessay, de sorte que ces derniers obtinrent pour eux seuls le patronage effectif de la première portion, patronage qu'ils exercèrent conjointement avec celui de la seconde, jusqu'à la révolution.

Nous serions heureux de pouvoir poser des dates précises non seulement sur les parties principales de l'église elle-même, mais aussi sur les divers travaux de détail, plus ou moins réussis, qui y ont été exécutés au cours des siècles ; mais nous laissons à d'autres, mieux documentés, le soin de combler les lacunes de cette petite étude sur les origines de l'église d'Apperville. »

*Texte rédigé par l'abbé Cardet, curé d'Apperville, août 1939, publié dans la revue*  
« NOTICES, MÉMOIRES ET DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ  
D'AGRICULTURE, D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE NATURELLE DU DÉPARTEMENT  
DE LA MANCHE. »

# DESCRIPTION DE L'ÉGLISE D'APPEVILLE

## I- LE CHŒUR

### Aspect général

De quelque côté qu'on l'aborde, l'église d'Apperville ne se découvre entièrement que lorsqu'on vient, pour ainsi dire, heurter contre elle. Sans doute sa flèche pyramidale peut être aperçue de certains points assez éloignés et bien choisis ; mais plus on se rapproche, plus elle semble se cacher, ainsi que l'édifice qui la soutient. Celui-ci d'ailleurs est assis sur un terrain en déclivité, presque dans un bas-fond. Aussi perd-il une partie de l'effet qu'il produirait s'il était placé sur un point plus élevé.

N'accusons pas les ancêtres ! Ils travaillaient, non pas pour la satisfaction des touristes, mais pour la plus grande gloire de Dieu et pour le plus grand bien de la religion. Or, ici nous nous trouvons en présence d'un monument dont l'architecture imposante trahit surtout la foi des siècles passés. D'autre part, il semble bien que l'emplacement de l'église a été choisi pour la plus grande commodité des paroissiens. Dans le passé, les abords de l'église n'étaient pas trop peuplés : les principaux villages se trouvaient, comme maintenant, sur le pourtour du territoire paroissial. Or si on tire une ligne droite du nord au sud et une autre de l'est à l'ouest, on voit que l'église occupe à peu près le point d'intersection de deux lignes.

D'où il suit que les paroissiens venant de n'importe quel village éloigné, ont toujours eu la même distance à parcourir pour se rendre à l'église.

Dans la notice qu'il a consacrée à l'église d'Apperville et qui a été publiée dans « L'annuaire de la Manche », en 1858, Mr Renault nous dit que cette église offre un beau type de style ogival alors qu'à l'époque du XIII<sup>ème</sup> siècle ce style était dans tout son éclat. Évidemment l'auteur de la notice n'a pas prétendu que cette église a été construite, dans son entier, pendant le XIII<sup>ème</sup> siècle, car quand on l'étudie avec soin, on se rend compte que, malgré la beauté et l'unité de son style, certaines de ses parties sont antérieures au siècle indiqué et que d'autres lui sont postérieures. Mais sans anticiper, disons que cette église, qui est orientée de l'est à l'ouest, est bâtie en forme de croix latine, et qu'elle se compose d'un chœur, d'un transept avec tour centrale et deux chapelles, et d'une nef précédée d'un porche. D'après un plan qui fut dressé en 1873, par un architecte de Valognes, en vue de la construction de la voûte actuelle de la nef, cette église mesure exactement 32m56 de longueur, et 15m86 de largeur au transept.

### Le chœur

Le chœur, qui semble la partie la plus ancienne de l'église, mesure 10 mètres de long sur 6 mètres 15 de large. Il présente un chevet droit percé de trois fenêtres très ogivales, dont celle du centre est plus grande et plus ornementée que les deux autres, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Pendant longtemps, ces trois fenêtres furent masquées par un grand retable en bois et extérieurement par la toiture de la sacristie qui venait s'appuyer contre elles. Mais au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, sous l'impulsion de Mr l'abbé Lecoquierre, alors curé d'Apperville, ces fenêtres furent complètement dégagées. A cet effet, on fit disparaître le retable, qui



d'ailleurs menaçait ruine, et la toiture de la sacristie, comme on le voit encore, fut largement rabattue du côté du chevet pour procurer aux trois fenêtres l'éclairage nécessaire.

Les Côtés du chœur sont éclairés par sept fenêtres, dont quatre au nord et trois au midi.

Au XIII<sup>ème</sup> siècle, ces fenêtres étaient toutes en simples lancettes, longues et étroites, mais trois seulement, du côté du nord, ont conservé ce type spécial. Les autres l'ont perdu à la suite de travaux d'agrandissement que l'on doit regretter, même aux dépens de la lumière. Comment ne pas regretter, par exemple, ce travail déplorable qui est venu enlaidir, surtout à l'extérieur, la troisième fenêtre du nord !

Il est regrettable aussi, mais à un autre point de vue, que la deuxième fenêtre du nord n'ait pas sa réplique du côté du midi ; l'ensemble eut été plus symétrique. Mais on peut dire, sans crainte de se tromper, que si cette fenêtre existait dans le principe, elle a été sacrifiée dans la suite. En effet, juste à cet endroit, il y avait jadis une porte d'entrée, dont on peut encore maintenant, en sortant dans le cimetière, admirer la belle tenue ogivale : son archivolt, formée de deux moulures en retrait, repose, des deux côtés, sur un couple de colonnettes, dont les bases sont garnies de tores et de chapiteaux de volutes : son tympan uni est soutenu par un linteau délicatement orné de feuilles entablées se rapportant à la feuille de palmettes. Cette porte était trop élevée pour permettre, au dessus le maintien d'une fenêtre ayant les dimensions des autres. Peut-être était elle surmontée d'une courte lancette ou d'une prise de lumière quelconque, en rapport avec le goût de l'époque, mais ce détail a complètement disparu, pour faire place à une pleine maçonnerie. Quant à la porte elle-même, son ouverture a été murée. De là le manque de symétrie qui frappe l'observateur placé dans le chœur.

Certains, pour expliquer l'état actuel des choses, prétendent que la porte murée était celle d'une ancienne sacristie établie extérieurement, et qu'au dessus de cette sacristie se trouvait une tribune, seigneuriale ou non, ayant vue sur le chœur. On remarque, en effet, au dessus de la porte, là où commence le remplissage de maçonnerie, un alignement de pierres taillées que l'on pourrait, à la rigueur, prendre pour le rebord de cette tribune. Sacristie et tribune auraient été détruites par un incendie, et n'auraient pas été rétablies. Dès lors, il devenait inutile d'en conserver les ouvertures. Nous ne repoussons pas absolument cette explication, mais nous n'avons aucun document à cet appui. Nous ne savons qu'une chose, c'est que la sacristie actuelle qui est au chevet du chœur, ne paraît pas antérieure au XIII<sup>ème</sup> siècle.

### **Les fenêtres**

Toutes les fenêtres existantes, primitives ou retouchées, sont garnies de chaque côté d'une légère colonnette munie d'une base à double tore et d'un petit chapiteau sculpté. Ces colonnettes occupent une place qu'on leur donnait souvent au XII<sup>ème</sup> siècle, c'est à dire qu'elles sont logées dans un angle rentrant, formé par l'arrêt de l'ébrasement à une petite distance du parement du mur. Le chapiteau de ces colonnettes est le point de départ d'une moulure plus petite qui se profile sur l'arrêt de l'ébrasement, autour de l'ogive de chaque ouverture. Aux fenêtres latérales, une seconde moulure qui n'est autre que l'arc formeret de la voûte, vient encadrer la première et compléter le bon effet déjà produit.

Ce surcroît d'embellissement fait défaut aux trois fenêtres du chevet : ici, en effet, point d'arcs formerets, mais seulement un arc de voûte qui encercle les trois fenêtres à une certaine hauteur. Toutefois, une mention spéciale doit être accordée à la fenêtre centrale. Plus haute et plus large que toutes celles du chœur, elle s'enrichit d'une moulure supplémentaire, qui encadre la baie dans son entier, de la base au sommet. De plus, cette fenêtre présente un

double ébrasement, l'un vers l'intérieur et l'autre vers l'extérieur, ce dernier portant la même décoration qu'à l'intérieur, sauf la moulure supplémentaire.

A première vue, les fenêtres latérales du chœur sembleraient d'égale dimension : il n'en est rien cependant. D'une façon générale, leur largeur, prise entre les colonnettes qui les garnissent, diminue à mesure qu'on se rapproche du transept. Cette largeur est commandée en quelque sorte par les trumeaux qui séparent les fenêtres, et qui comme celles-ci se resserrent graduellement vers le transept, tout en conservant à peu près partout la même largeur. Nous disons « à peu près partout », car si la chose est exacte pour tous les trumeaux du nord, elle ne l'est plus pour ceux du midi. Ce côté du chœur, qui est le plus accidenté, nous présente, en effet, un trumeau plus large que tous les autres et un autre beaucoup plus étroit. Et comme cette irrégularité influe sur la dimension des fenêtres, il s'en suit que c'est au midi que l'on trouve la fenêtre la plus large comme aussi la plus étroite. Remarquons enfin que la moulure qui se profile autour de l'ogive de chaque côté ne s'encadre pas toujours parfaitement dans l'arc formeret de la voûte : cela tient à ce que l'une des branches de cet arc se trouve quelquefois contrariée dans son mouvement régulier par la retombée des arceaux de la voûte.

Détail intéressant : là où le type ancien est respecté, la base de la lancette rejoint le parement du mur par une série de degrés semblables aux marches d'escalier. Cette particularité a disparu dans les fenêtres qui ont été modifiées, pour faire place à un vulgaire plan incliné. Du reste, les anciens amateurs de grande lumière n'ont pas reculé devant le sacrifice de certains autres détails d'architecture qui contrariaient leurs besoins. C'est ainsi qu'une moulure à cavet qui régnait, sans discontinuer, autour du chœur, et en soulignait l'ornementation, a été brisée sans façon, à quatre endroits différents, pour donner aux baies nouvelles l'ampleur souhaitée. Quand les maçons d'une certaine époque se mettaient à démolir, ils n'y allaient pas de main morte. Heureux quand les menuisiers, pour poser leurs boiseries éphémères, ne venaient pas, comme ici, corser les dégâts.

## **La voûte**

Une voûte en pierre recouvre le chœur ; cette voûte, fortement cintrée, se compose de deux travées d'inégale longueur : celle qui avoisine le transept est, en effet, plus courte que celle qui s'étend du côté du chevet. Ces deux travées sont séparées l'une de l'autre par un arceau solitaire en arc doubleau qui traverse la voûte dans son entier. Dans chaque travée se déploient trois autres arceaux et un intermédiaire qui vont se croiser, en un même point au sommet de la voûte et la divisent en six compartiments. C'est ce qu'on appelle la voûte sexpartite du gothique normand. Mais notons soigneusement qu'il s'agit d'une voûte sexpartite vraie et non pas d'une fausse : elle est par conséquent du XII<sup>ème</sup> siècle, plutôt de la seconde moitié que de la première. A ce sujet, Mr de Lasteyrie, membre de l'Institut, dit dans son ouvrage sur l'architecture religieuse en France, qu'on ne peut trouver en Normandie aucun exemple de voûte sexpartite vraie qui soit sûrement antérieure à 1140.

Les arceaux de la voûte, au lieu d'être simplement plats sont pourvus d'une tore, c'est à dire d'une moulure médiane, dont le profil est fortement accusé. Tous, ils retombent soit sur des colonnettes cylindriques très saillantes, munies de bases et de chapiteaux, soit sur des colonnettes plus petites, suspendues à une certaine hauteur contre les trumeaux. Les dernières, intercalées entre les colonnettes entières, sont munies seulement d'un petit chapiteau et n'ont qu'un fût assez court, qui repose sur une petite console en forme de cornet plus ou moins décoré. Quant aux chapiteaux, petits et gros, dont l'abaque est toujours

carré, ils portent sculptés sur leur corbeille des feuilles plaquées, de diverses sortes, qui se terminent le plus souvent par des lobes, disposés en volutes sous les cornes du chapiteau.

On éprouverait une réelle satisfaction à saisir toute la finesse des détails, malheureusement ici, comme en d'autres endroits, le badigeon a fait son œuvre. Arceaux, colonnettes et chapiteaux en ont été recouverts et finalement tout a été blanchi. Si ce n'est pas un massacre, c'est du moins un travail de fort mauvais goût. Disons cependant, à la décharge des anciens, qu'ils ont voulu, peut-être, lutter par ce moyen contre l'humidité excessive des murs de l'église. N'oublions pas, en effet, que par sa position, cette église constitue un véritable barrage pour les eaux qui découlent de la hauteur voisine.

### **Les contreforts**

Extérieurement, la voûte et les côtés du chœur sont appuyés par des contreforts, présentant un retrait à mi-hauteur et une pointe en larmier poussée jusqu'à la corniche des murs. Ils sont au nombre de quatre au nord et trois au midi. Cette différence numérique emprunte son explication à celle que nous avons déjà donnée pour les fenêtres. Et, en effet, si la dernière fenêtre méridionale a disparu lorsque l'ancienne porte latérale a été construite, le contrefort voisin, parce qu'il était gênant, a pu disparaître à la même occasion, malgré son utilité incontestable.

Ces contreforts, pour la plupart, sont légers ; deux cependant sont massifs et s'appuient contre la travée du sanctuaire. Ces deux derniers contreforts doivent être postérieurs à l'établissement de la voûte. Apparemment, ils ont été construits pour remplacer, de chaque côté, deux contreforts, légers comme les autres, lorsqu'on s'aperçut que la charge de la voûte en pierre provoquait l'écartement des côtés du chœur. De l'intérieur, en effet, on peut facilement se rendre compte que les deux côtés du chœur ont perdu leur aplomb et sont rejetés en dehors. Pareil accident n'aurait pas dû se produire si les deux contreforts en question avaient été construits avant la voûte et en même temps qu'elle. Cette remarque en suggère une autre, à savoir que le chœur, au moment où il fut construit, n'était pas destiné à recevoir une voûte en pierre, autrement les constructeurs l'auraient doté de contreforts beaucoup plus robustes. Peut être était-il, dans le principe, recouvert d'une charpente apparente ou d'une voûte en bois, comme l'était encore la nef au siècle dernier.

Le chevet, à lui seul, est muni de quatre contreforts, un près de chaque angle, les deux autres au centre, de chaque côté de la fenêtre principale. Les derniers, à deux retraits, poussent hardiment leurs pointes vers la petite croix qui surmonte le chevet, tandis que leurs bases plongent dans les boiseries de la sacristie.

Sur ce dernier point, nous nous écartons nettement de la notice de Mr Renault . On y dit en effet que « *le chevet est divisé en deux parties égales par un contrefort central* ». Comme cette inexactitude n'est pas la seule en ce qui concerne l'église d'Apperville, nous pensons que l'auteur de la notice ne s'est pas appesanti sur les détails, ou bien, ce qui doit être plus vrai, qu'il a rédigé ses notes alors qu'il était déjà loin du monument qu'il avait visité et admiré.

### **Les modillons**

A la pointe des contreforts qui tapissent les côtés du chœur, sous la corniche des murs, se détache un chapelet de modillons aplatis, dont la forme est angulaire et qu'on appelle pour

cette raison des angles de corniche. Ces modillons sont séparés l'un de l'autre par une arcade semi-circulaire dont le centre est occupé par une dent de scie en demi relief. On peut en compter vingt-quatre au nord et autant au midi. Cet intéressant détail d'ornementation se poursuit aussi sur les deux bras du transept, mais il disparaît complètement sur tout le reste de l'édifice. En ce qui concerne spécialement le chœur, il n'est pas douteux que ses modillons existaient déjà lorsque furent établis les deux contreforts massifs qui s'appliquent contre la travée du sanctuaire, mais il semble bien, par contre, qu'ils sont postérieurs aux contreforts légers qui ont été maintenus : ces derniers, en effet, paraissent avoir été exhausés après coup pour leur permettre de soutenir efficacement la corniche des murs.

### **Les pierres tumulaires**

Le pavé du chœur présente, ici et là, des pierres tumulaires assez nombreuses. Les unes ont conservé leur intégrité, d'autres ont été retaillées et placées là où une bordure s'imposait, par exemple sous l'appui de communion. Les pierres ou fragments de pierres portent encore la trace d'inscriptions anciennes qui seraient précieuses, peut-être, pour l'histoire locale. Malheureusement, ces inscriptions sont trop effacées par l'usure de la surface et la lecture en est presque impossible, même la nuit par le jeu des ombres.

### **Conclusion**

En résumé, le chœur de l'église d'Apperville, pris dans son ensemble, est intéressant. Mais quand on l'étudie dans ses détails, il soulève des questions difficiles à résoudre. Ce qui paraît certain, c'est que le chœur, tel qu'il se présente actuellement, n'a pas été construit d'après un plan nettement arrêté : les irrégularités et les disproportions qu'on y relève s'accordent mal avec un plan de cette nature. Tout démontre au contraire, que depuis son origine jusqu'à la fin du moyen-âge, il a été l'objet de remaniements successifs. Lorsque le style ogival est venu le marquer de son empreinte, il semble bien qu'il n'a été lui-même qu'une transformation apportée à un édifice qui existait déjà. L'examen attentif des fenêtres suffirait à lui seul pour nous fixer dans cette idée.

Qu'on examine, par exemple, la fenêtre qui occupe le fronton triangulaire du chevet et qui éclaire le dessus de la voûte ; on verra que cette fenêtre, longue et étroite, semblable à une meurtrière, est cintrée et que son cintre est formé d'une seule pierre, à l'instar des fenêtres du XIX<sup>ème</sup> siècle. Si nous passons maintenant à la fenêtre centrale du chevet, qui est la principale du chœur, nous remarquons que, malgré le cachet ogival qu'on a voulu lui imprimer tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, elle a conservé, néanmoins, dans la pointe de son ébrasement, les traces manifestes de son contour primitif, qui était circulaire. Quant aux trois fenêtres du côté du nord, qui n'ont pas été retouchées postérieurement au XIII<sup>ème</sup> siècle, il apparaît bien que leur partie supérieure, vue de dehors, a été reprise en sous-œuvre, pour aboutir tant bien que mal aux lancettes actuellement existantes.

En conséquence, nous admettons, jusqu'à preuve du contraire, l'opinion de ceux qui prétendent que le chœur de l'église d'Apperville présentait les caractères du roman avant de devenir ogival, et que ce chœur n'était primitivement qu'une petite église rurale, une chapelle que les artistes du moyen-âge ont incorporée peu à peu dans le plan général de l'église. »

*Abbé Cardet, curé d'Apperville, septembre 1939.*

## II - LE TRANSEPT

### Le transept

L'église d'Appesville, avons-nous dit, présente la forme d'une croix latine. Le chœur et la nef sont en effet séparés l'un de l'autre par un transept dont les deux ailes, aménagées en chapelles, forment les bras de la croix. Mesuré entre ses deux extrémités, ce transept s'étend sur une longueur de 15 mètres 86, d'où il suit qu'il débord franchement l'alignement des deux autres parties de l'église, dont la largeur moyenne reste inférieure à sept mètres.

En parcourant le transept, on remarque certains détails d'ornementation qui sont assez caractéristiques de la fin du XII<sup>ème</sup> siècle. Ainsi les chapiteaux, dont l'abaque est partout carré, portent sur leurs corbeilles une abondante variété de feuilles fantaisistes, feuilles grasses, plus ou moins larges, terminées en volutes et disposées sur un ou deux rangs, feuilles de chêne rangées côte à côte autour de la corbeille; feuilles aquatiques voisinant avec des feuilles à volutes; palmettes en accolade, etc... ; on y trouve même une figure humaine correctement traitée, et non pas grimaçante comme au siècle précédent.

Quelques chapiteaux, surtout dans les ailes, sont dépourvus de tout ornement ; les uns se rapprochent plus ou moins de la forme d'un cône renversé; un autre affecte la forme cubique. On sait que cette dernière forme qui était employée au XI<sup>ème</sup> siècle, conserva sa vogue jusqu'à la fin du XII<sup>ème</sup> siècle, alors que le goût s'était porté sur des formes plus élégantes et plus ornées.

Pendant que nous inspectons les chapiteaux, signalons un acte de vandalisme qui a été commis par nos aïeux dans les années qui suivirent la révolution. Pour appliquer contre un des piliers de la tour une chaire en bois qui n'était pas faite pour cet emplacement, on a fait sauter à coups de marteau une partie des chapiteaux qui couronnaient ce pilier, mais qui gênaient surtout la pose de l'abat-voix. Sans doute cet abat-voix dissimule un peu cette malheureuse mutilation, mais le mal n'en existe pas moins, et il sera toujours un témoignage de la barbarie de ses auteurs.

Si des chapiteaux, nous passons aux bases des colonnettes, nous voyons que ces bases sont garnies de deux tours et qu'elles reposent sur des piédestaux carrés, peu élevés et formés généralement de deux assises d'inégale surface. Pour des causes diverses, ces piédestaux ont subi aussi des mutilations qui en ont changé l'aspect. Néanmoins sur l'un d'entre eux, on peut encore relever un appendice patte ou feuille, qui relie la base de la colonnette avec l'angle du piédestal. Cet appendice était souvent employé au XII<sup>ème</sup> siècle pour la décoration de la base des colonnettes.

### La tour

Juste au milieu du transept entre chœur et nef, s'élève une superbe tour carrée du XII<sup>ème</sup> siècle. Ce genre de tours, auquel on a donné le nom de tours-lanternes, était au moyen-âge le triomphe des architectes normands, et, ici, c'est bien le morceau d'architecture le plus remarquable de toute l'église. Cette tour est supportée par quatre piliers de quatre mètres de hauteur constitués par un large faisceau de colonnettes entremêlées d'arêtes. Ces piliers

s'adossent aux angles formés par les murs du chœur ou de la nef avec ceux des chapelles du transept. L'écart entre piliers, à la base, est de 6 mètres environ. Il est franchi, au sommet, par quatre arcades ogivales, renforcées de tores et d'arêtes, qui enjambent d'un pilier sur l'autre, en séparant nettement les quatre parties principales de l'église ; et c'est sur cette assise aérienne que sont construits les murs de la tour.

De l'intérieur de l'église, l'œil suit l'élévation des murs jusqu'à la rencontre d'une voûte. La tour en effet est voûtée dans sa partie moyenne, ce qui a permis en cet endroit l'établissement d'un beffroi auquel on accède par un escalier à vis, dont la base se dissimule derrière le pilier sud-ouest, tandis que la tête occupe une tourelle d'angle, formant saillie à partir de la base des toits.

Presque à la hauteur de la voûte, les murs sont percés, sur chaque face, de deux petites fenêtres à ogive, garnies de colonnettes dont la base rejoint un cordon établi à la naissance des murs, un peu au dessus des arcades de soutien. Au dessus de ce cordon, se détachent huit autres colonnettes dont quatre occupent les angles de la tour et les quatre autres le milieu exact entre les petites fenêtres. Ces quatre dernières colonnettes reposent sur des consoles aplaties, épousant la forme d'un écusson. Les huit colonnettes reçoivent, sur leurs chapiteaux décorés, la retombée de quatre arceaux qui s'entrecroisent au centre de la voûte et la transforment en véritable dôme. Les visiteurs sont toujours frappés du bel effet produit par cet ensemble architectural.

A l'extérieur, la tour offre l'effet d'un puissant corps carré dont chaque façade mesure 10 mètres de hauteur sur 8 mètres de largeur. Son ornementation ne la cède en rien à celle de l'intérieur. A chacun des points cardinaux, ce corps carré est percé de trois ouvertures ogivales, simple et non géminées comme le prétend Monsieur Renault. Ces ouvertures, qu'on appelle encore les ouïes de la tour, occupent sur un même plan horizontal le centre de la façade dans sa partie supérieure. L'éveil de chaque ouverture est garni d'une paire de colonnettes séparées l'une de l'autre par un évidement très prononcé. Ces colonnettes descendent jusqu'à la rencontre de la toiture de l'église, en encadrant sur leur passage les deux petites fenêtres ogivales qui éclairent la croisée du transept. L'ensemble de ces colonnettes, de chaque côté des ouvertures, forme un long faisceau d'une grande élégance. Quant à l'ogive des ouvertures, elle est sertie dans une double moulure qui s'appuie sur les chapiteaux des colonnettes. A droite et à gauche des ouvertures, à mi-chemin des angles de la tour, se trouve une fenêtre aveuglée, ornée elle-même d'un contour architectural, modelé sur celui des ouvertures, moins la duplication des colonnettes. C'est donc une série de cinq arcades, qui évoluent sur chacune des faces du corps carré. L'arcature toute entière est séparée des angles par une étroite bande de maçonnerie, exempte de toute ornementation. Celle-ci, cependant, n'est pas terminée : les angles de la tour, au lieu de présenter une arête vive, sont adoucis par un cordon qui s'élance, d'un seul jet, de la base jusqu'au sommet du corps carré. Détail particulier : sur chaque façade, le plein qui sépare la pointe des arcades est orné de divers motifs que M. Renault n'a pu déterminer. Il s'agit de feuilles de trèfle, de rosaces, de médaillons, représentant des sujets fantaisistes. Tous ces ornements sont surmontés d'une légère dentelle de pierre tendue d'un angle à l'autre, juste sous le toit en saillie qui marque la corniche de la tour. Cette corniche, ainsi que les cordons d'angle qui la rejoignent, fournissent à chaque façade une sorte d'encadrement qui fait ressortir la richesse de la décoration. Au dessus de la corniche, tenant lieu de balustrade, s'élève un mur plein de hauteur réduite. Ce mur entoure une étroite galerie intérieure, sur laquelle on peut s'aventurer en passant par une petite lucarne établie en haut du beffroi.

Chacun des angles de cette galerie est pourvu d'une forte gargouille qui s'allonge à l'extérieur en empruntant la forme d'un être fantastique. Ces gargouilles, à leur point de départ, sont surmontées d'un petit pinacle ouvragé qui se termine par une croix.

Reste la flèche qui est le couronnement de tout l'édifice. Très large d'assise, celle-ci pointe vers le ciel sa pyramide octogone de 45 pieds de haut. A une certaine hauteur, elle porte une sorte de ceinture faite de pierres taillées en écailles de poisson. Un peu plus haut, chacun des pans de la pyramide est orné d'une petite rosace burinée. Enfin, chaque arête est marquée par un cordon qui monte jusqu'à la pointe de la pyramide. A ce point précis, il semble que le constructeur a voulu se montrer audacieux. Sans souci de la hauteur de l'édifice et de la violence des vents des marais, il a planté là une pierre taillée en forme de douille. La pointe de la pyramide semble s'y engager, pour déboucher à l'autre extrémité en bouquet de volutes. Puis, du sein de ce système floral, se dégage un style droit qui soutient une sphère terminale. Tout cet appareil aérien est traversé par une armature métallique qui assujettit au dessus de la sphère une croix de fer très effilée, surmontée par le coq traditionnel.

### **Les chapelles**

Descendons de ces hauteurs et revenons nous placer sous le dôme. A droite et à gauche se trouvent deux chapelles qui occupent les ailes du transept. Celle du midi est dédiée à la Sainte Vierge, celle du nord à Saint Ortaire. Ces chapelles ont 4 mètres 15 de profondeur et environ 6 mètres de largeur. Au point de vue architectural, elles ne diffèrent du style général de l'église que par les dimensions plus grandes des fenêtres. Des arceaux qui s'entrecroisent au sommet de la voûte retombent sur des colonnettes suspendues, munies de chapiteaux et situées dans les angles des chapelles. Une autre colonnette suspendue, engagée dans le pignon, reçoit sur son chapiteau un arceau en quart de cercle partant de la clef de voûte. Ce tronçon d'arceau n'a point sa réplique de l'autre côté à cause de l'élévation des arcades qui soutiennent la tour.

La chapelle de la sainte Vierge est éclairée par quatre fenêtres : une, la plus belle, presque l'égale de la fenêtre principale du chevet, est percée à l'est ; une autre, plus simple, qui lui fait face, est percée à l'ouest. Les deux dernières occupent le pignon. Jadis, cette chapelle était fermée par une grille en fer ou une cloison en bois, dont les montants s'appuyaient contre la colonnette principale du pilier, et dont le sommet était soutenu par une traverse allant d'une colonnette à l'autre : les entailles que l'on relève sur certaines pierres ne laissent aucun doute à cet égard. D'autre part, cette chapelle avait anciennement une porte indépendante. Cette porte, sans style et actuellement murée, se trouvait dans le pignon de la chapelle, un peu sur le côté, comme on peut s'en rendre compte en circulant dans le cimetière.

Cette double constatation suggère l'idée que la chapelle de la Sainte Vierge a du, à une certaine époque, être réservée à des personnages de marque, par exemple à un seigneur, ou aux patrons présentateurs de l'église. Peut-être était elle spécialement à la disposition du curé de la seconde portion. Étant donné que jusqu'à la révolution, l'église d'Apperville fut sous le régime de la double portion. Enfin, rien n'empêche de supposer que cette chapelle a pu servir de sacristie, alors que l'église était dépourvue d'un local spécial pouvant recevoir cette destination... On pourrait encore se livrer à d'autres suppositions, mais le mieux que l'on puisse dire, c'est que nous ne savons rien de précis à ce sujet.

La chapelle Saint Ortaire offre une similitude parfaite avec la chapelle de la Sainte Vierge, avec cette différence toutefois que la fenêtre de l'ouest a été murée. Autre différence à

signaler aussi, bien qu'elle soit de peu d'importance : sa clef de voûte est dépourvue de tout ornement, tandis que celle de la chapelle de la Sainte Vierge en présente une qui a son cachet. Il s'agit, en l'espèce, de deux petites colombes s'accrochant mutuellement par le bec.

Dans ces deux chapelles, comme dans le chœur, nous retrouvons ces travaux d'agrandissement que nous avons déjà blâmés et dont une fenêtre de chaque pignon a été victime. A l'extérieur, la solidité des ailes est assurée par cinq contreforts. Les quatre premiers, deux par deux, viennent encadrer les angles formés par le pignon et les côtés des ailes. Le cinquième occupe le centre du pignon et le divise en deux parties égales. Ce dernier est à trois retraits et au nord, il dépasse assez longuement la crête de la toiture, soutenant lui-même la croix de pierre du pignon.

Nous ne terminerons pas la visite des chapelles sans revenir sur deux détails que nous n'avons signalés qu'en passant.

Nous voulons d'abord parler de l'escalier à vis qui conduit au beffroi. Sa porte d'entrée rectangulaire, basse et étroite, occupe, dans la chapelle de la Sainte Vierge, l'angle formé par le pilier sud-est de la tour et le mur de la chapelle. Cette place est-elle bien celle qui lui fut assignée par les premiers constructeurs? Nous ne le pensons pas et la seule inspection des lieux suffirait pour justifier notre sentiment.

D'abord, nous voyons que le dessus de cette porte n'est qu'un remplissage de maçonnerie dans lequel vient se noyer un des arceaux de la voûte, au lieu de reposer, comme les autres, sur une colonnette suspendue. Celle-ci a du disparaître, à moins qu'elle ne soit noyée, elle aussi, dans la maçonnerie.

Maintenant, si nous nous engageons dans la cage de l'escalier, nous constatons qu'à une certaine hauteur, les marches ont perdu leur régularité, et surtout que l'axe de l'escalier a été rompu et reporté de côté pour permettre d'aboutir à la porte actuelle. Enfin, à partir de la rupture de l'axe jusqu'à la porte d'entrée, nous remarquons que la paroi de l'escalier n'offre que des pierres pleines d'aspérités, tandis que le haut de la tourelle est garni de pierres taillées.

Pour toutes ces raisons, nous avons la conviction que la partie basse de l'escalier à vis a été refaite en sous-œuvre et que sa porte d'entrée n'est plus à l'endroit où elle était autrefois. Où était elle? A quelle époque a-t-elle été déplacée? En abordant l'étude de la nef, nous pourrions peut-être apporter quelques indications à ce sujet. En attendant, nous conviendrons qu'il fallait une certaine audace chez ceux qui ont entrepris ce travail, car ils n'ont pu l'exécuter qu'en mordant sur un pilier destiné, comme les trois autres, à supporter la charge de la tour.

L'autre détail sur lequel nous voulons insister intéresse la fenêtre murée de la chapelle Saint Ortaire. Cette fenêtre, située à l'ouest, a vraiment existé dans le passé, à preuve que l'on voit encore, de l'extérieur, les pierres taillées formant la moitié du contour de cette fenêtre. Le reste a été remplacé par une pleine muraille qui s'étend jusqu'au pilier de la tour et lui sert d'appui. On ne sait au juste pour quelle raison ni à quelle époque ce travail fût exécuté. Il apparaît seulement que ce coin de la chapelle a été démoli et que cette démolition aurait pu compromettre la solidité du pilier de la tour elle-même.

Des visiteurs de passage, quelque peu historiens, ont émis l'opinion que l'église d'Apperville a été bombardée par les huguenots au temps des guerres de religion. Au fait, il est certain que les huguenots ont commis des dégâts dans la région; d'autre part, on sait que certaines tours étaient, à cette époque, utilisées comme poste de résistance contre l'ennemi et ceci



expliquerait assez naturellement pourquoi les huguenots auraient tenté de faire crouler la nôtre, en s'attaquant à l'un de ses piliers de soutien .  
Quoiqu'il en soit, l'accident fut conjuré par la réparation du mur de la chapelle ; mais dans ce travail, qui n'était sans doute que provisoire dans la pensée de ses auteurs, l'ancienne fenêtre de l'ouest perdit son existence, et depuis elle ne l'a jamais retrouvée. »

*Abbé Cardet, curé d'Apperville, octobre 1939*